

Document 2

Locaux constituant le lieu d'expérimentation médicale

a. un plan masse (situation du bâtiment),

b. un plan de côté, simplifié et orienté, de tous les locaux concernés par la demande, en spécifiant les aménagements (locaux techniques à préciser, ainsi que les locaux administratifs),

c. en dehors d'un service hospitalier : justificatif de la mise à disposition des locaux (contrat de location).